



**RAPPORT DE PRESENTATION  
COMPTE ADMINISTRATIF 2013  
BUDGET COMMUNAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014**

## PREAMBULE

**Le Compte Administratif** rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la fin de l'exercice.

Il ne faut pas confondre le compte administratif avec le compte de gestion du receveur, qui est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

## INTRODUCTION

Tous les médias l'ont relayé : la crise que traverse notre pays et plus amplement l'Europe s'origine dans les années 2008. Cette période de crise s'inscrit effectivement dans la durée et dans un contexte de réduction des dépenses.

Depuis 2008, nous avons conduit une politique de gestion rigoureuse, tout en assurant le maintien de la qualité du service rendu aux administrés avec l'appui du Directeur Général des Services.

De même, les gouvernements successifs ont mis en œuvre une politique de rigueur pour redresser les finances publiques de notre pays. Dans ce contexte tendu a eu lieu aussi une réforme profonde des contributions des entreprises avec la création de la CET<sup>1</sup> (pour la CAM à titre informatif le montant de la collecte de cette taxe augmentait de l'ordre de 7% l'an). Ceci va de pair avec la migration des taxes ménages allouées aux Conseils Généraux vers les Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération.

---

<sup>1</sup> CET = Contribution Economique Territoriale des entreprises qui succède à la Taxe Professionnelle. Elle se décompose en CFE, Contribution Foncière des Entreprises et CVAE, Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

De ce fait, outre les charges transférées et non compensées et les dotations à la baisse, le Conseil Général a modifié les modalités de versement des subventions et révisé les critères d'attribution de celles-ci. Si antérieurement à 2012 il était possible de solliciter celles-ci en même temps que la réalisation des investissements, cette situation n'est plus de mise. Toute demande de subvention doit faire l'objet d'un dossier complet avec pour des programmes immobiliers un avant-projet détaillé. Pas de subvention allouée si les travaux ont commencé. Cette situation a bien sûr un impact non négligeable sur les recettes de notre Commune et particulièrement sur la section d'investissement. Pour rappel, un seul projet par an subventionné sur la base de 30% de 1 000 000 d'euros maximum.

Les programmes d'investissements, même réduits de 2013 sur le budget principal ou les budgets annexes (budget annexe assainissement et budget annexe de la ZAC du Boutet) ont, sur cet exercice, entamé la trésorerie de la Commune.

Il nous faudra envisager pour un suivi des flux financiers (encaissements, décaissements) une ligne de trésorerie

Dans le dossier du Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons souligné le fait que la situation financière de notre Commune est tendue, même si notre politique d'investissement a été ralentie, voire reportée, afin de prendre en compte les contraintes conjoncturelles.

Ceci étant, le présent document se veut un complément au compte administratif pour éclairer les Elus. Il n'est pas exhaustif. Il est transparent sur le fait qu'il énonce les faits de manière sincère et véritable.

## **I- EVOLUTION DES CHARGES**

### **I- 1- Chapitre 011 Charges à caractère général**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général*	1 422 672,00 €	1 240 144,20 €	132 295,00 €	0,00 €	50 232,80 €

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges à caractère général de 2000 à 2013.

ANNEE	MONTANT	%		COMMENTAIRES	
2000	793 608			Pop	Ratios (en €/ habitant)
2001	817 255	2,98%	48,25%	5544	147,41
2002	972 701	19,02%		7085	137,29
2003	923 268	-5,08%		7085	130,31
2004	915 227	-0,87%		7144	128,11
2005	1 008 559	10,20%		7144	141,17
2006	1 135 330	12,57%		7144	158,92
2007	1 176 488	3,63%		7168	164,13
2008	1 127 811	-4,14%	16,66%	7168	157,33
2009	1 184 025	4,98%		7896	149,95
2010	1 188 667	0,39%		8270	143,73
2011	1 179 100	-0,80%		8458	139,40
2012	1 289 641	9,38%		8556	150,72
2013	1 372 439	6,42%		8697	157,80

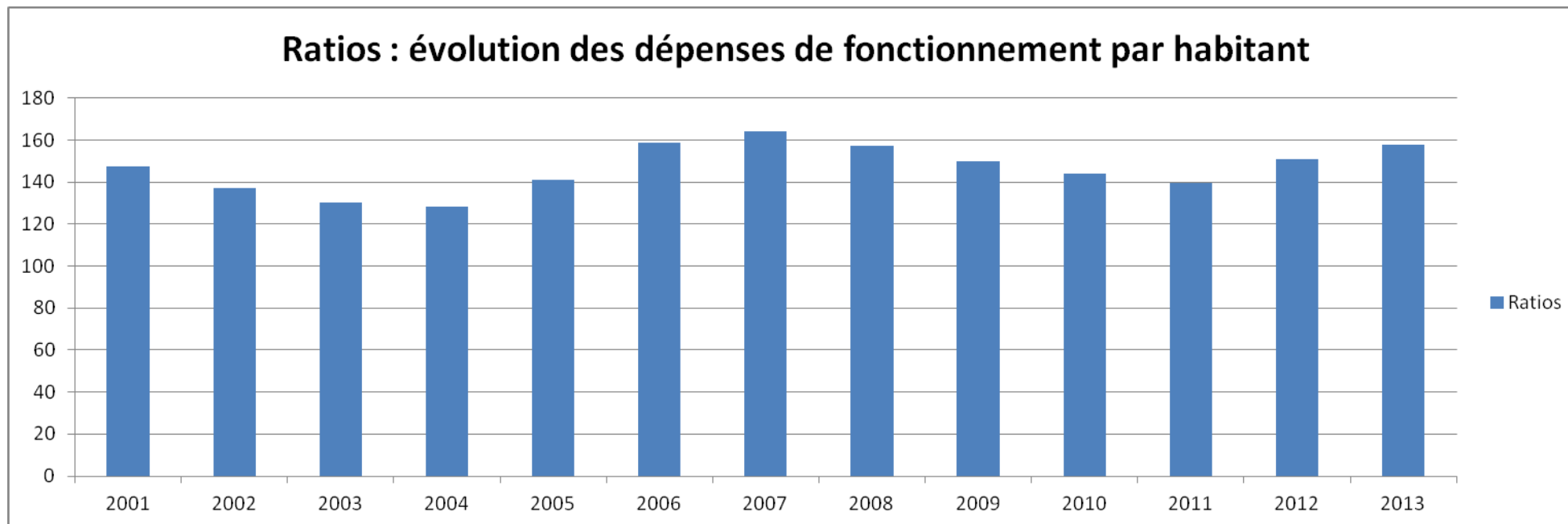
Notons que le montant des crédits ouverts au chapitre 011 de 1 422 672 € a été respecté au regard du montant réalisé de 1 372 439,20 € (Mandats émis 1 240 144,20 € auxquels il faut rajouter les charges rattachées pour 132 295 €).

L'exercice se termine donc avec un disponible de 50 232,80 € sur ce chapitre.

L'examen rapide du tableau ci-dessus nous montre l'évolution en masse du chapitre 011 de + 48,25 %, de 2000 à 2007, malgré l'influence du passage à la Communauté d'Agglomération en 2003/2004, qui est venu réduire partiellement les charges financières de ce chapitre.

Pour la période 2007 à 2013, nous avons maîtrisé les dépenses de ce chapitre puisque la progression n'est que de 2,77 % en moyenne par année et ce malgré des comptes à la hausse qui sont difficilement maîtrisables comme les énergies.

Les ratios pris par comparaison à l'effectif de la population (données INSEE) nous donne le tableau suivant :



Il est proposé ci-dessous d'analyser certains articles du chapitre 011 « charges à caractère général ». Cette analyse détaillée doit permettre aux Elus de mieux comprendre la constitution de ce chapitre et des articles afférents.

**6042 Achat de prestation de services : prévu 18 562 € réalisé 25 125,75 € (écart 6 563,75 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	18 150	18 561,69	+411,69
2013	18 562	25 125,75	+6 563,75

Cet article supporte la facturation des repas par la CAM, pris au Foyer du 3eme âge par le personnel, des personnes du club des aînés, ... Soulignons que les recettes de participation aux repas s'élèvent à 14 449,74 € et 20 010,03 € en 2012.

Rappel des tarifs pratiqués par la Collectivité :

- Employés communaux : 3,30 € ;
- 3<sup>ème</sup> âge Saint-Lys, employés SIVOM et trésorerie, instituteurs : 5,40 € ;
- 3<sup>ème</sup> âge extérieur : 6,60 €

Tarifs refacturation des repas par la CAM :

- Adulte extérieur normal, hors CAM : 6,03 € ;
- Adulte extérieur normal, CAM : 3,95 €

Action corrective :

- Revoir la tarification.

**60611 Eau et Assainissement : prévu 41 239 €, réalisé 38 271,38 € (écart – 2 967,62 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>37 000</b>	<b>34 424,97</b>	<b>- 2 575,03</b>
<b>2012</b>	<b>35 114</b>	<b>39 274,75</b>	<b>+4 160,75</b>
<b>2013</b>	<b>41 239</b>	<b>38 271,38</b>	<b>- 2 967,62</b>

Sur cet article, nous constatons une légère diminution. Nous retrouvons, à 1 000 € près, le réalisé de 2012 mais une dépense plus conséquente qu'en 2011. Nous suivrons plus précisément « la consommation » sur cet article au cours de l'exercice 2014, même si nous avons installé des équipements pour collecter les eaux pluviales.

Actions correctives :

- Contrôler toutes les fuites d'eau (robinets, douches, ...) ;
- Informer de manière régulière les usagers sur la consommation des espaces utilisés ;
- Réfléchir encore sur d'autres modalités de réduction de la consommation.

**60612 Energie - Electricité : prévu 315 742 €, réalisé 266 347,46 € (écart – 49 394,54 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>362 000</b>	<b>287 664,88</b>	<b>- 74 335,12</b>
<b>2012</b>	<b>330 000</b>	<b>300 705,15</b>	<b>- 29 294,85</b>
<b>2013</b>	<b>315 742</b>	<b>266 347,46</b>	<b>- 49 394,54</b>

Cet article supporte des dépenses de gaz et d'électricité. Notons l'économie générée entre le réalisé 2013 et 2012 de 34 357,69 €. La situation montre, sur ces trois dernières années, qu'un effort a été produit sur la consommation en KWH qui a été davantage rationalisé.

Cette situation nous incite encore plus à travailler avec les utilisateurs des locaux ou (et) équipements sportifs pour optimiser davantage la maîtrise de l'énergie.

Une sensibilisation des utilisateurs des locaux et des équipements municipaux a été poursuivie sur l'exercice 2013 afin de limiter la consommation dans le cadre d'une « démarche éco-citoyenne » pour faire face à l'augmentation des tarifs. Il faudra poursuivre les efforts mis en œuvre.

Le plan économie d'énergie chauffage avec une société prestataire a permis de générer des économies substantielles sur les consommations de gaz.

A noter, toutefois, qu'en cours d'année et au regard des évolutions de la M14, le Trésorier a souhaité qu'une partie des dépenses imputées habituellement à cet article, soit dorénavant imputée au 60613 afin d'affiner la comptabilité analytique de la Commune.

**60613 Chauffage urbain : prévu 0,00 €, réalisé 59 436,14 € (écart + 59 436,14 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2012</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2013</b>	<b>0,00</b>	<b>59 436,14</b>	<b>+59 436,14</b>

Cf. article 60612.

Comme il est souligné dans l'article précédent, l'article 60613 est étroitement lié au 60612. Globalement, la dépense des deux articles confondus est en augmentation de 315 742/325 783 (266 347 + 59 436) soit 10 041 €.

**60622 Carburants : prévu 26 000 €, réalisé 23 967,92 € (écart – 2 032,08 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2011</b>	<b>25 000</b>	<b>26 790</b>	<b>-1 790,69</b>
<b>2012</b>	<b>29 425</b>	<b>26 070,77</b>	<b>-3 354,23</b>
<b>2013</b>	<b>26 000</b>	<b>23 967,92</b>	<b>- 2 032,08</b>

Cet article supporte les frais de carburant liés à l'utilisation des véhicules du parc communal. La baisse des dépenses est à mettre en lien avec la renégociation du marché de carburant en lien avec la CAM (courant 2013) et également à la rationalisation des déplacements. Notons une diminution constante depuis 2011 de 2 822,08 € entre le réalisé 2013 et 2011.

**60624 Produits de traitement : prévu 69 €, réalisé 0 €(écart – 69 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>842</b>	<b>68,77</b>	<b>-773,23</b>
<b>2013</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>-69</b>

Cet article n'a supporté aucune dépense. Y sont généralement affectés des dépenses de produits très spécifiques, comme l'achat de phéromones pour le Service Espace Vert.

**60628 Autres fournitures non stockées : prévu 400 €, réalisé 1 077,23 €(écart + 677,23€)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>34 653</b>	<b>0</b>	<b>-34 653</b>
<b>2013</b>	<b>400</b>	<b>1 077,23</b>	<b>+677,23</b>

L'article 60628 supporte uniquement des dépenses de produits pharmaceutiques (écoles et services techniques). Le dépassement peut s'expliquer par l'achat de produits spécifiques onéreux (poches de froid) ainsi que le renouvellement ponctuel de trousse de secours dans le cadre du PPMS<sup>(2)</sup>.

**60631 Fournitures d'entretien : prévu 15 890 €, réalisé 20 071,29 €(écart + 4 181€)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>5 489</b>	<b>15 889,96</b>	<b>+10 400,96</b>
<b>2013</b>	<b>15 890</b>	<b>20 071,29</b>	<b>+4 181</b>

L'article 60631 supporte des dépenses liées à des achats de produits d'entretien et peinture (peinture pour le traçage des jeux dans les écoles ou des sols sportifs, stades, sacristie, mairie...). Le dépassement constaté s'explique par l'achat de peinture dans le cadre de la semaine citoyenne pour mener à bien divers chantiers comme la réfection des locaux de la MJC...

<sup>2</sup> Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sécurité » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la **mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement** en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Ce plan définit notamment des lieux de **confinement** répartis dans le lycée, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publiée au BO EN Hors-Série n° 3 du 30 mai 2002 réglemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires.



**60632 Fournitures de petit équipement : prévu 114 129 €, réalisé 77 324,66 € (écart – 36 803,84 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>96 318.00</b>	<b>90 081.70</b>	<b>- 6 236.30</b>
<b>2012</b>	<b>112 828</b>	<b>114 129,15</b>	<b>+1 301,15</b>
<b>2013</b>	<b>114 129</b>	<b>77 324,66</b>	<b>- 36 803,84</b>

Notons que cet article supporte les dépenses d'équipement relatives aux travaux effectués en régie.

Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la Collectivité, qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que les fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant.

Sur le plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent, dans un premier temps, à la section de fonctionnement, aux articles correspondant à la nature des dépenses. Les dépenses de main-d'œuvre, de petit outillage et autres, s'inscrivent initialement en section de fonctionnement. Elles sont ensuite neutralisées en fonctionnement, par un jeu d'écriture comptable en recettes, puis transférées en fin d'exercice, aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés et pouvoir récupérer sur les matériaux le FCTVA.

Pour 2012, 48 064,79 € ont été traités comptablement comme du travail en régie, contre 20 162,83 € en 2011.

Pour 2013, 51 762,98 € ont été traités comptablement comme du travail en régie. On peut noter des travaux de peinture à la salle GRAVETTE pour 5 923,61 €, des travaux divers au COSEC pour 17 692,60 € etc...

**60633 Fournitures de voirie : prévu 2 000 €, réalisé 0 € (écart – 2 000€)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>2 000</b>	<b>9 511,14</b>	<b>+7 511,14</b>
<b>2013</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>-2 000</b>

En 2012, malgré le transfert de compétence à la CAM, les Services Techniques ont dû se doter de fournitures adaptées (sel de déneigement, paillettes, calcium) afin de faire face, dans l'urgence, à l'important épisode neigeux de février 2012 et déneiger les axes principaux. 2 000 € avaient donc été reconduits sur l'exercice 2013 par sécurité mais n'ont pas été sollicités.

**60636 Vêtements de travail : prévu 22 067 €, réalisé 15 851,33 € (écart – 6 215,67 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>13 000</b>	<b>10 832.01</b>	<b>- 2 167.99</b>
<b>2012</b>	<b>16 229</b>	<b>17 066,52</b>	<b>837,52</b>
<b>2013</b>	<b>22 067</b>	<b>15 851,33</b>	<b>– 6 215,67</b>

En 2012, nous avons renouvelé l'ensemble des vêtements de travail des agents des services techniques (sauf les contractuels) et la police municipale soit :

- 13 841,80 € pour les agents des Services Techniques tous services confondus (pantalons/gilets, bermudas haute visibilité, salopettes, chaussures de sécurité, casques et chaussures sécurité, lunettes protection...);
- 3 224,72 € pour la Police Municipale (pantalons d'intervention, chemises polaires, sous-pull blanc, chaussures d'intervention et de ville, polos, gants).

En 2013, nous avons renouvelé en partie les vêtements de travail et matériel de sécurité pour les Services Techniques et la Police Municipale, mais nous avons aussi habillé de nouvelles recrues en contrat d'avenir :

- 11 285,19 € pour les agents des Services Techniques tous services confondus ;
- 4 566,14 € pour la Police Municipale.

**6068 Autres matières et fournitures : prévu 4 688 €, réalisé 7 892,69 € (écart 3 204,69 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>10 000</b>	<b>12 726.25</b>	<b>+ 2 726.25</b>
<b>2012</b>	<b>12 981</b>	<b>6 688,28</b>	<b>- 6 293</b>
<b>2013</b>	<b>4 688</b>	<b>7 892,69</b>	<b>+3 204,69</b>

Cet article supporte les consommables (cartouches, toner) pour imprimantes et fax du Parc Communal, mais principalement ceux affectés au traceur.

Le dépassement à cet article s'explique par l'utilisation intensive de ce dernier. En effet, en 2013, 4 301,99 € ont été dépensés en fournitures, bâches et cartouches contre 1 589.93 € en 2012.

Même si en 2013 nous n'avons pas atteint le niveau de 2011, il s'avère nécessaire de limiter les dépenses sur cet article et d'optimiser encore plus particulièrement l'usage du traceur. Ainsi, dans un souci de maîtrise et de rationalisation des dépenses, pour 2014 l'objectif sera de ne pas dépasser le montant réalisé en 2012.

**611 Contrats de prestations de services : prévu 66 460,00 €, réalisé 56 644,01 € (écart 9 815,99 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>22 000</b>	<b>51 301</b>	<b>+ 29 938,61</b>
<b>2012</b>	<b>53 079</b>	<b>62 459,87</b>	<b>+ 9380,87</b>
<b>2013</b>	<b>66 460,00</b>	<b>56 644,01</b>	<b>-9 815,99</b>

Les principaux contrats de service sont les suivants :

<b>Prestataire</b>	<b>Montant mandaté sur 2013</b>	<b>Caractéristiques</b>
SOCIETE VERITAS	7 817,06 €	Contrôle des bâtiments
AILCOM SARL	5 932,16 €	Pose et dépose éclairage fêtes fin d'année 2012 (non rattachées)
SACPA BONREPOS SUR AUSSONNELLE	4 933,50 €	Contrôle naissances pigeons
MIMOUNI	4 102,28 €	Prestations diverses géomètre
MARBRENERIE BRUNET EDDY	4 000,00 €	Prestation exhumation et réduction de corps - reprise concessions
ABIS SECURITE	3 969,60 €	Prestation de surveillance diverses manifestation
IMAGIN'EXPO	3 680,83 €	Location de box pour le forum des associations
LA POSTE	2 691,00 €	Machine à affranchir
SOGECER	2 451,80 €	Location pose et dépose ... fête locale
BOVO ET FILS	2 162,37 €	Prestation débouchage évacuation eaux usées gendarmerie
TANSENERGIE	1 926,76 €	Diagnostic de performance énergétique
GARAGE DU CASQUE	1 623,69 €	Réquisition fourrière
ISS HYGIENE SERVICES	1 360,36 €	Prestation élimination des nuisibles (rats, fourmis...)
CABINET JULIEN	1 196,00 €	Contrat de conseil sur l'application des contrats assurances
<b>TOTAL</b>	<b>47 847,41 €</b>	

**6132 Locations immobilières : prévu 121 872 €, réalisé 121 872 €(écart 0,00 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>122 218</b>	<b>121 872</b>	<b>- 346</b>
<b>2012</b>	<b>124 310</b>	<b>121 872</b>	<b>-2 438</b>
<b>2013</b>	<b>121 872</b>	<b>121 872</b>	<b>0,00</b>

Cet article supporte les mandatements fait au profit de l'organisme AUXIFIP, dans le cadre du loyer de crédit-bail lié aux bâtiments GENDARMERIE. Il convient toutefois de mettre ces dépenses en parallèle avec les loyers perçus. Ainsi, pour l'exercice 2013, il a été versé 121 872 € à AUXIFIP et 211 678,80 € ont été perçus au titre des loyers GENDARMERIE (cf. chapitre 75, article 752), tous bâtiments confondus. Rappelons qu'en 2010, nous avons récupéré en gestion directe les logements de la Gendarmerie gérés par le SIVOM du Canton de Saint-Lys. Ce transfert de propriété a permis à la Collectivité de combler l'écart entre le nouveau loyer AUXIFIP contracté en 2007 et les loyers perçus de la Gendarmerie.

Le crédit-bail lie la Collectivité à AUXIFIP depuis janvier 2010 jusqu'en octobre 2039, à raison de 4 échéances par exercice de 30 468 € TTC l'une.

**6135 Locations mobilières prévu 29 100 €, réalisé 24 894,32 €(écart – 4 205,68 €)**

<b>Prestataire</b>	<b>Montant mandaté sur 2013</b>	<b>Caractéristiques</b>
SHARP SOFEB	8 584,04 €	Loyers photocopieurs multi sites
EURALIS	4 961,92 €	Location machine à désherber écologique (méthode waipuna)
LAHILLE SARL ETABLISSEMENTS	4 831,84 €	Location scènes pour la fête locale
DIAC LOCATION	3 119,87 €	Location clio DGS
LOXAM	1 253,38 €	Location nacelles pour les interventions des services techniques
NEOPOST FRANCE	1 250,07 €	Machine à affranchir
<b>TOTAL</b>	<b>24 001,12 €</b>	

**61521 Terrains : prévu 38 149 €, réalisé 27 252,57 € (écart -10 896,43 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>23 058</b>	<b>38 148,83</b>	<b>+ 15 090,83</b>
<b>2013</b>	<b>38 149</b>	<b>27 252,57</b>	<b>-10 896,43</b>

<b>Prestataire</b>	<b>Montant mandaté sur 2013</b>	<b>Caractéristiques</b>
TURF PLAC	14 369,94 €	Entretien des stades
CLARAC	4 681,32 €	Fleurissement 2013
SCEA CHAMOULAUD	3 421,06 €	Achat de plantes fleurissement 2013
NEHO	1 651,44 €	Achat de terreau
RAGT PLATEAU CENTRAL SA	1 312,09 €	Achat d'engrais pour gazon
<b>TOTAL</b>	<b>25 435,85 €</b>	

**61522 Bâtiments : prévu 82 834 €, réalisé 105 239,80 € (écart + 22 405,80 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>35 000</b>	<b>25 551,37</b>	<b>9 448,63</b>
<b>2012</b>	<b>66 063</b>	<b>54 934,29</b>	<b>-11 128,71</b>
<b>2013</b>	<b>82 834</b>	<b>105 239,80</b>	<b>+22 405,80</b>

Cet article supporte toutes les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux effectués par un prestataire.

<b>Prestataire</b>	<b>Montant mandaté sur 2013</b>	<b>Caractéristiques</b>
TPF	60 524,91 €	Entretien des systèmes de chauffage par la société TPF/Alliance service dans le cadre du passage du contrat P2 à P3
MARIUS FERRARA	7 460,65 €	Prestations d'entretien/réparation de portails, volets roulants
CARRE CLOTURES	4 526,78 €	prestations de fourniture et pose de garde-corps et mains courantes
HABITAT 2607 SARL	3 354,64 €	Remise en état dégât des eaux - gendarmerie
ISS HYGIENE SERVICES	661,03 €	Contrat entretien des VMC
<b>TOTAL</b>	<b>76 528,01 €</b>	

Nous constatons que la mise en œuvre d'un suivi accru de l'immobilier de la Commune et le souci de la mise aux normes de sécurité nous conduit à des dépenses conséquentes. Celles-ci ont été multipliées par 4 en trois ans.

**61523 Voies et réseaux : prévu 61 200 €, réalisé 95 631,12 € (écart + 34 431,12 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>10 000</b>	<b>14 448.15</b>	<b>+ 4 448.15</b>
<b>2012</b>	<b>26 638</b>	<b>55 144,35</b>	<b>+28 506,35</b>
<b>2013</b>	<b>61 200</b>	<b>95 631,12</b>	<b>+34 431,12</b>

Le dépassement relatif à cet article est lié principalement à une dépense de 30 884,10 € mandatée initialement en investissement, puis réaffectée à la demande du Trésorier en fonctionnement relative à des travaux d'effacement de réseau FRANCE TELECOM avenue P.LEZAT/RD53. Y sont affectés des dépenses de travaux d'extension de réseau, suite à des autorisations de permis de construire. Un travail de gestion et de suivi de ces derniers initié par les services devrait permettre de maîtriser la consommation à cet article.

Les règles d'installation des réseaux ERDF ont également changé. Tout aménagement nouveau suppose une participation de la Commune.

L'augmentation de ce poste de dépenses pourra toutefois être mise en parallèle des recettes liées à la Taxe d'Aménagement (TA) et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

**61551 Matériel roulant : prévu 12 107 €, réalisé 13 457,92 € (écart + 1 350,92 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>7 000</b>	<b>6 584,15</b>	<b>- 415,85</b>
<b>2012</b>	<b>6 716</b>	<b>8 106,62</b>	<b>+1 390,62</b>
<b>2013</b>	<b>12 107</b>	<b>13 457,92</b>	<b>+1 350,92</b>

Cet article supporte les dépenses liées aux contrôles techniques et réparations sur véhicules, réalisés par des prestataires externes. Un parc automobile vieillissant nécessitant donc des interventions régulières justifie ce dépassement.

**6156 Maintenance : prévu 59 882 €, réalisé 53 554,50 € (écart -6 327,50 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2011</b>	<b>75 000</b>	<b>70 077,99</b>	<b>-4 922,01</b>
<b>2012</b>	<b>71 480</b>	<b>57 030,98</b>	<b>-14 449,02</b>
<b>2013</b>	<b>59 882</b>	<b>53 554,50</b>	<b>-6 327,50</b>

Les principales dépenses sont les suivantes :

<b>Prestataire</b>	<b>Montant mandaté sur 2013</b>	<b>Caractéristiques</b>
SHARP SOFEB SAS	16 777,87 €	Maintenance photocopieurs multi sites
GLOBAL SERVICE PROVIDER	12 778,33 €	Hébergement site internet + mail
BERGER-LEVRAULT SA	4 390,30 €	Maintenance logiciel service finances
SARL SOGEFI	2 155,70 €	Maintenance divers logiciels
SCOPELEC GROUPE	1 632,54 €	Entretien standard téléphonique mairie + services techniques
NEOPOST FRANCE	1 139,67 €	Contrat annuel maintenance machine à affranchir
AGYSOFT	1 126,50 €	Maintenance logiciel marchés publics
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,91 €</b>	

Sur trois exercices nous sommes arrivés à réduire de 31% le montant des dépenses de cet article.

**616 Primes d'assurance : prévu 32 553 € réalisé 30 347,18 €(écart - 2 205,82 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2011</b>	<b>26 000</b>	<b>27 187,04</b>	<b>+ 1 187,04</b>
<b>2012</b>	<b>29 000</b>	<b>30 749,68</b>	<b>+ 1 149,68</b>
<b>2013</b>	<b>32 553</b>	<b>30 347,18</b>	<b>-2 205,82</b>

Notons la stabilité des cotisations d'assurance relatives à la SMACL<sup>3</sup> entre l'exercice 2013 et 2012.

**617 Etudes et recherches: prévu 24 688 € réalisé 7 795,52 €(écart – 16 892,48€)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2012</b>	<b>5 000</b>	<b>8 687,63</b>	<b>+3 687,63</b>
<b>2013</b>	<b>24 688</b>	<b>7 795,52</b>	<b>-16 892,48</b>

Cet article supporte les dépenses de diverses études comme celles relatives aux commissaires enquêteurs, des audits (exemple 2013: audit énergétique mairie/gendarmerie). Lors de l'élaboration du budget primitif, 9 000 € relatifs à une étude du SDEGH ont été ouverts. Cette étude n'a pas eu lieu.

**6226 Honoraires : prévu 26 316 € réalisé 21 769 €(écart - 4 547 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2012</b>	<b>4 891</b>	<b>2 115,60</b>	<b>-2 775,40</b>
<b>2013</b>	<b>26 316</b>	<b>21 769</b>	<b>- 4 547</b>

Cet article supporte la mission d'assistance juridique du cabinet BOUYSSOU et associés pour 15 129,40 € dont le contrat a été passé par délibération 13x10 du 28 janvier 2013. L'objectif étant d'assurer à l'action administrative une parfaite sécurité juridique. L'écart constaté concerne la mission d'assistance à la rédaction du renouvellement de marché assurance, qui a coûté moins cher que prévu ainsi qu'une mission d'assistance juridique relative à la gestion des eaux pluviales qui n'a pas eu lieu.

<sup>3</sup> Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales



**6227 Frais d'acte et de contentieux : prévu 30 000 €, réalisé 6 547,10 € (écart – 23 452,90 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	35 115	23 337,31	-11 777,69
2013	30 000	6 547,10	– 23 452,90

Cet article supporte uniquement le paiement d'émoluments de l'expert judiciaire mandaté par le Tribunal dans le contentieux relatif à la Halle. Sa mission a consisté à désigner un bureau d'étude qui a procédé à l'expertise sur site afin de rechercher l'origine des désordres puis à en établir le bilan.

**6231 Annonces et insertions : prévu 5 000 € réalisé 6 750,48 € (écart +1 750,48 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	5 000	6 186,99	+1 186,99
2013	5 000	6 750,48	+1 750,48

Cet article fluctue au regard des marchés publics passés en section de fonctionnement car il supporte les annonces y afférentes.

**6232 Fêtes et cérémonies: prévu 40 282 €, réalisé 39 600,70 € (écart -681,30 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	40 282	35 947,86	-4334,14
2013	40 282	39 600,70	-681,30

Les principales dépenses concernent :

- la fête de la musique pour 6 040,38 €. Notons qu'en 2012, 2 subventions attribuées par le Conseil Régional ont été versées pour 1 044 euros, afin de financer partiellement les interventions musicales, au titre de l'aide à la diffusion. Aucune subvention n'a été enregistrée sur 2013, car ces aides ne sont pas systématiques et dépendent de la programmation.
- les autres manifestations (la Catinou, festival citoyenneté etc...) pour 5 560, 51 € ;
- les manifestations en faveur du personnel communal pour 3 854 € ;
- les manifestations du CMJ pour 2 863,60 € ;
- les gouters et apéritifs pour 2 609,76 € ;

- les associations (coupes, t-shirts etc..) pour 1 739,01 € ;
- la fête locale pour 1 350,88 € (animation enfants) ;
- les gerbes pour 220 €

**6233 Foires et expositions : prévu 9 069 €, réalisé 9 583,62 € (écart + 514,62 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2012</b>	<b>14 126</b>	<b>9 069,33</b>	<b>-5 56,67</b>
<b>2013</b>	<b>9 069</b>	<b>9 583,62</b>	<b>+514,62</b>

Cet article supporte principalement les dépenses liées aux manifestations suivantes ;

- « Le Salon du Livre » pour 6 471,20 € ;
- « le Printemps des Poètes » pour 1 767,01 € ;
- « Le Forum des Associations » pour 935,91 €

Mesures correctives :

Pour ces manifestations culturelles, il est envisagé de se limiter aux seules enveloppes allouées. Les services ainsi que les Elus référents sont sensibilisés.

**6236 Catalogues et imprimés : prévu 14 117 €, réalisé 18 497,15 € (écart +4 380,15 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2012</b>	<b>14 117</b>	<b>13 330,47</b>	<b>-786,53</b>
<b>2013</b>	<b>14 117</b>	<b>18 497,15</b>	<b>+4 380,15</b>

Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestataire	Montant mandaté sur 2013	Caractéristiques
POLE IMPRESSION	14 009,82 €	Impression journal communal
LOGOPRIM	1 218,96 €	Achat d'enveloppes et papier en-tête
REPROCOLOR	886,00 €	Reproduction 4 dossiers PLU approuvés
COPY COLOR CENTER	133,37 €	Reproduction copie de plans
<b>TOTAL</b>	<b>16 248,15 €</b>	

Mesures correctives :

Les Elus afférents ainsi que le service communication et finances devront veiller au respect de l'enveloppe financière allouée.

**6257 Réceptions : prévu 2 808 € réalisé 588,24 € (écart - 2 219,76 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	1 963	2 808,11	+845,11
2013	2 808	588,24	-2 219,76

Cet article supporte des dépenses de frais de bouche sous réserve qu'elles soient liées à diverses réceptions (exemple : réunion souscription halle, jury villes et villages fleuris, conseil communautaire...).

**6261 Frais d'affranchissement : prévu 12 257 € réalisé 15 546,98 € (écart + 3 289,98 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	12 257	12 935,80	+678,80
2013	12 257	15 546,98	+3 289,98

Cet article supporte les frais d'affranchissement dans le cadre du contrat passé avec la Poste. Il est noté une hausse conséquente sur cet article.

Mesures correctives :

- Accélérer la dématérialisation des informations et l'envoi par courriel ;
- Affranchir au tarif minimum (machine à affranchir paramétrée en ce sens).

**6262 Frais de télécommunication : prévu 27 618 € réalisé 24 188,60 € (écart - 3 429,40 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	31 000	27 617,62	-3 382,38
2013	27 618	24 188,60	- 3 429,40

Cet article supporte tous les frais de télécommunication de fixe et de mobile, ainsi que les ADSL gérés par la Collectivité. Le nouveau marché de téléphonie a eu un impact sur la réduction des coûts. Il faut continuer.

**6283 Frais de nettoyage des locaux: prévu 23 163 € réalisé 11 973 € (écart – 11 975 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2012</b>	<b>9 508</b>	<b>0</b>	<b>-9 508</b>
<b>2013</b>	<b>23 163</b>	<b>11 973</b>	<b>- 11 975</b>

Les 11 973 € mandatés correspondent à de la refacturation de la CAM au titre de la prestation d'entretien/ménage des locaux communaux pour l'exercice 2011.

**6288 Autres services extérieurs : prévu 144 € réalisé 2 573,02 € (écart + 2 429,02 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
<b>2012</b>	<b>335</b>	<b>2 483,98</b>	<b>+2 148,98</b>
<b>2013</b>	<b>144</b>	<b>2 573,02</b>	<b>+2 429,02</b>

Cet article a supporté les frais liés à la scolarisation d'enfants Saint-Lysiens sur la Commune de Bérat, justifiée par la présence d'une CLIS<sup>4</sup> pour 1 423,60 € ainsi que l'aide à la destruction de nids de frelons asiatique pour 209,53 €.

## **I- 2 - Chapitre 012 Charges de personnel**

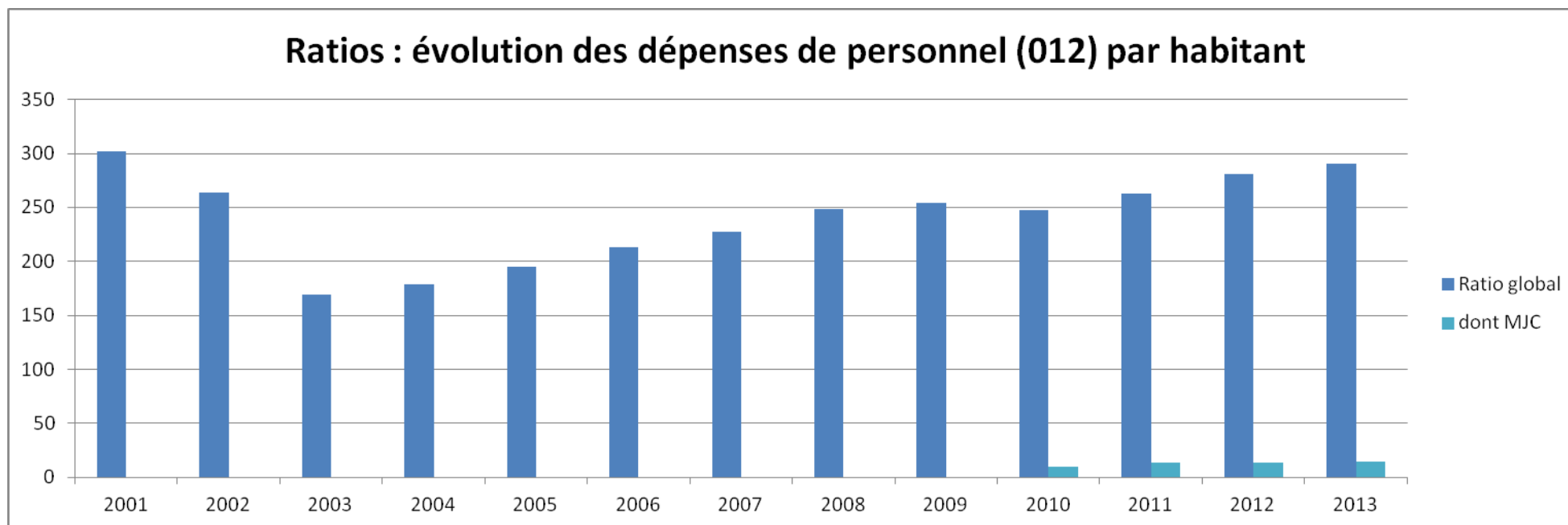
### **I-2-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 523 461,00</b>	<b>2 522 643,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>817,57</b>

<sup>4</sup> CLIS : Classe pour L'Inclusion Scolaire.

Le tableau ci-dessous a été présenté dans le dossier du Débat d'Orientation Budgétaire. Il récapitule toute la progression des charges de personnel depuis 2000. Il a pour vocation d'accompagner la lisibilité sur l'évolution de celles-ci.

ANNEE	MONTANT	%	pop	Ratio (en € par habitant)	Atténuation de charges	Ratio (en € par habitant) avec atténuation de charges	COMMENTAIRES
2000	1 496 829				<b>Articles 6419/6459/6479</b>		De 2000 à 2002 les charges de personnel ont augmenté de 24,72%. Le passage à la CCM puis à la CAM, a entraîné une chute des charges de personnel de 35 %. En 2007 la commune a retrouvé ses charges de personnel de 2001.
2001	1 673 774	11,82%	5544	301,90	32 272	296,08	
2002	1 866 957	11,54%	7085	263,51	40 964	257,73	
2003	1 200 312	- 35,71%	7085	169,42	45 670	162,96	
2004	1 274 838	6,21%	7144	178,45	45 614	172,06	
2005	1 390 663	9,09%	7144	194,66	25 815	191,05	
2006	1 520 057	9,30%	7144	212,77	34 604	207,93	
2007	1 627 383	7,06%	7168	227,03	27 365	223,21	
2008	1 778 584	9,29%	7168	248,12	75 449	258,65	Dans la période 2008/2009, il a été régularisé les embauches déjà effectuées en 2007 et les contrats aidés ou apprentis ont été prolongés.
2009	2 009 606	12,99%	7896	254,50	76 400	244,83	
2010	2 044 831	1,75%	8270	247,25 Dont MJC 9,74	43 168	242,03 Dont MJC 9,74	
2011	2 219 621	8,55%	8458	262,42 Dont MJC 13,43	109 737	249,45 Dont MJC 13,43	La hausse de 8,55 % en 2011 tend à s'expliquer par : la mise en place d'une prime d'attente de 48 € bruts pour certains agents dans le cadre du régime indemnitaire, l'augmentation de la participation au financement des postes de Directeur et d'Animateurs MJC (80 560 € en 2010 et 113 613 € en 2011 soit une hausse de + 41%)
2012	2 404 946	8,35%	8556	281,08 Dont MJC 13,80	115 801	267,54 Dont MJC 13,43	Application du régime indemnitaire en année pleine (rattrapage du différentiel avec la CAM) Par le financement du poste de DGS sur 3 mois et celui du DRH sur quatre mois.
2013	2 522 643	4,89%	8697	290,05 Dont MJC 14,04	76 502	281,26 Dont MJC 14,04	Embauches complémentaires dans le cadre des emplois d'avenir, Assujettissement non prévu de la collectivité à la « taxe transport, Mesure de soutien exceptionnel du service environnement par l'emploi d'un contractuel



Attention !!!

Il faut prendre en compte dans cette approche que depuis 2010, les charges de personnel de la MJC sont prises en compte sur le 012 (article 6218 autre personnel extérieur) voir explication détaillée ci-dessous ainsi que le rattachement de l'éducateur sportif.

Les dépenses du 012 sont à pondérer avec les recettes des 6419 intitulées « remboursements sur rémunération du personnel ».

Ainsi en 2013 sur l'article 6419 (chapitre 013) nous avons perçu 76 502,04 €.

#### Evénements 2013 :

- Recrutement de 7 contrats emplois d'avenir au 03/07/2013 ;
- Filière administrative : recrutement d'un agent secrétariat sports (10/35°) au 01/06/2013 ;
- 4 contractuels recrutés sur des maladies d'agents titulaires ;
- Augmentation du RI de 4 agents ;
- Embauche d'un agent supplémentaire pour soutien du service espaces verts/environnement ;
- Attribution d'une prime de responsabilité aux directeurs, directeurs adjoints et responsables de secteurs.

Rappelons ci-dessous le tableau des effectifs au 31/12/2013.

ANNEE	Administration et DGS	Technique	culturelle	Police municipale	Autres filières	Total titulaire	Apprentis et contrats aidés	Total tous statuts
2013	28	31	4	3	1	67	12	79

**6218 Autre personnel extérieur : prévu 125 325 € réalisé 133 578 € (écart + 8 253 €)**

	PREVU	REALISE	ECART
2012	130 468	131 489,48	1021,48
2013	125 325	133 578	8 253

Les 133 578 € réalisés sur l'exercice 2013 correspondent à :

- **122 077 €** au titre de la participation commune au financement des postes de Directeur et 2 postes d'Animateurs MJC (118 157 € en 2012, soit une hausse de + 3,31%)

MJC PARTICIPATION POSTE DIRECTEUR ET ANIMATEUR(S) DE 2010 A 2013				
	DIRECTEUR	1 <sup>er</sup> ANIMATEUR	2 <sup>ème</sup> ANIMATEUR	TOTAL
2013	46 513,00 €	41 329,00 €	34 235,00 €	<b>122 077,00 €</b>
2012	45 100,00 €	40 174,00 €	32 883,00 €	<b>118 157,00 €</b>
2011	43 633,00 €	39 013,00 €	30 967,00 €	<b>113 613,00 €</b>
2010	42 455,00 €	38 111,00 €	AUCUN	<b>80 566,00 €</b>

- **11 501 €** au titre de la participation communale au financement d'une partie d'un poste d'animateur sportif, dans le cadre de la convention de partenariat avec le GIE Rugby (rappel montant 2012 : 11 115,34€). Notons que cette convention s'est achevée sur 2013 et que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'animateur sportif a intégré les effectifs communaux.

A noter : Pour l'exercice 2014 la dépense afférente au poste d'éducateur sportif sera affectée à l'article 64111 rémunération principale et aux articles rattachés.

**64118 Autres indemnités : prévu 191 968 €réalisé 201 634 €(écart + 9 666 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>216 919</b>	<b>193 494,45</b>	<b>-23 425</b>
<b>2013</b>	<b>191 968</b>	<b>201 634</b>	<b>9 666</b>

Ce compte regroupe toutes les indemnités versées au personnel en complément du salaire de base.

Les principes du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux sont fixés.

En application de l'article 88 du CGCT : les Collectivités peuvent fixer un régime indemnitaire au bénéfice de leurs agents dans la limite de ceux dont bénéficient les agents des différents services de l'Etat de grade équivalent.

En application de l'article 111 du CGCT : les Collectivités ou établissements qui ont instauré, avant 1984, des avantages ayant le caractère de complément de rémunération collectivement acquis (par l'intermédiaire notamment d'organismes à vocation sociale : COS.....) les conservent à condition qu'ils soient budgétisés.

Le régime existant pour les agents de la Commune de SAINT-LYS est un système « original » dans le respect des limites maximales résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat.

Rappel sur le régime indemnitaire en cours :

- d'une prime d'encadrement et de responsabilité attribuée en fonction du classement des différents postes et des grades. 8 niveaux de responsabilité sont répertoriés ;
- d'une prime personnelle pour les agents de catégorie C dont le taux de l'indemnité d'encadrement et de responsabilité est inférieur à 5 %. Le montant de base de la prime personnelle est fixé à 400 € brut annuel/agent auquel pourra s'appliquer un coefficient de 1 à 1,30 % selon la grille de critères validée par le CTP<sup>5</sup>. Son paiement sera effectué selon une périodicité **mensuelle** (2012) ;
- d'une prime de présence (création 2003) ;
- d'une prime de rentrée versée en août (création 2005. Pour mémoire, 408,47 € / agent ont été versés en 2013) ;
- d'une prime annuelle (création antérieure à 2003. Pour mémoire, 533,58 € / agent ont été versés en 2013) ;
- d'une prime de début d'année versée en mars (création 2008 et pérennisée en 2009. Pour mémoire, 303,92 € / agent ont été versés en 2013) ;
- d'une prime qualité et service (création 2003) ;
- d'une prime de fonction et de résultat pour les cadres A administratifs qui fusionnera à terme l'ensemble des primes, hors prime annuelle

<sup>5</sup> CTP =Comité Technique Paritaire



**64168 Autres : prévu 15 249 € réalisé 42 751,51 € (écart 27 503 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>29 444</b>	<b>14 718,47</b>	<b>-14 726</b>
<b>2013</b>	<b>15 249</b>	<b>42 751,51</b>	<b>27 503</b>

Ce compte représente la rémunération de 7 contrats aidés (contrat avenir) sur 2013 contre 2 CAE en 2012 (1 agent technique de janvier à août + 1 agent administratif de mars à avril).

### **I - 3 - Chapitre 014 Atténuations de produits**

#### **I-3-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>712 888,00</b>	<b>712 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**73921 Attributions de compensation : prévu 712 888 € réalisé 712 888 € (écart 0 €)**

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>ECART</b>
<b>2012</b>	<b>645 142</b>	<b>645 432,25</b>	<b>- 290,25</b>
<b>2013</b>	<b>712 888</b>	<b>712 888</b>	<b>0,00</b>

Notre commune reverse une attribution de compensation à la CAM de 712 888 € liée notamment au transfert de la compétence voirie.

## I – 4 - Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

### I-4-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	Autres charges de gestion courante	936 473,00	936 472,79	0,00	0,00	0,21

Ce chapitre supporte :

- les indemnités et cotisations des élus (en diminution depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, conformément à la délibération 13x65.1 du 08 avril 2013),
- les contributions aux organismes de regroupement (essentiellement le SDEGH <sup>(6)</sup> mais aussi le SIVOM <sup>(7)</sup>, le SITPA<sup>(8)</sup> et le SIAH<sup>(9)</sup> qui ont augmenté de 44,60 % soit **31 752 €** Cela s'explique notamment par le changement règlementaire d'imputation des nouveaux emprunts.

Ainsi sur 2013, un nouvel emprunt hydraulique agricole contracté par le SIVOM pour des travaux d'entretien de fossés et ruisseaux au profit de la Commune de Saint Lys a dû être imputé au chapitre 65. Cela n'était pas prévu lors du vote du budget primitif et il a donc été effectué un transfert de crédits du compte 022 « dépenses imprévues » pour venir créditer ce chapitre pour un montant de 29 685 €.

Ce chapitre supporte aussi la subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 333 236 € en 2012 et de 362 421 en 2013 qui a augmenté de 8,76 % soit + 29 185 €. Chaque année, lors de l'élaboration du budget primitif CCAS, le delta manquant entre les charges et les recettes est comblé par l'inscription de cette subvention. Il conviendra donc certainement d'appliquer les mêmes règles prudentielles en termes de rationalisation des dépenses au budget CCAS. De ce fait, la subvention sera versée en fonction des besoins et au regard des recettes engendrées. Il sera donc déterminé une enveloppe plafond en 2014.

<sup>6</sup> SDEHG = Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute Garonne

<sup>7</sup> SIVOM = Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

<sup>8</sup> SITPA = Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

<sup>9</sup> SIAH = Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch

**6531 Indemnités des élus : prévu 94 953 € réalisé 95 186,13€ (écart 233,13 €)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>PREVU</b>	68 602	74 700	91 150	86 000	85 000	86 000	88 000	88 000	104 000	103 142	105 000	105 000	106 974	94 953
<b>REALISE</b>	63 363	75 061	84 650	82 736	84 760	85 842	86 915	87 860	99 497	99 330	97 444	105 182	103 501	95 186
	18,46%							13,24%						
	33,59%							13,05%						

Ce compte regroupe l'ensemble des indemnités versées aux élus : Maire, adjoints, conseillers délégués.

A souligner que depuis 2008, les adjoints ou conseillers délégués qui perçoivent des indemnités sont réellement présents dans la commune.

Le tableau ci-dessus souligne les hausses des indemnités versées aux élus encadrées par des règles générales nationales. Nous pouvons noter que de 2000 à 2001 l'augmentation du volume des indemnités versées a été de + 18,46 % et de 2001 à 2002 de + 12,77 %, soit de 2000 à 2002 + 33,59 %.

Nous pouvons constater aussi que lors du renouvellement de l'équipe municipale les indemnités versées ont été de + 13,24 %, de 2007 à 2008 avec aucune augmentation de 2008 à 2010.

L'augmentation en 2011 a été en lien avec la réorganisation en janvier des nouveaux adjoints et des conseillers délégués.

En 2013 il a été voté la diminution des indemnités des élus.

Rappel des critères d'attribution des indemnités conformément à la délibération citée ci-dessus (voir tableau ci-dessous) :

**6532 Frais de missions élus : prévu 500 € réalisé 0 € (écart 500 €)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>PREVU</b>	762	1 525	1 500	2 000	1 800	2 500	3 000	2 000	2 000	1 500	1 000	1 000	1 000	500
<b>REALISE</b>	738	645	1 372	1 770	2 618	3 021	1 982	2 108	734	193	59	0	36	0

La moyenne des sommes dépensées pour frais de mission d'élus du mandat 2001/2008 s'élève à **1 931,45 €**

Sur les 734 € mandatés en 2008, 453,90 € doivent être imputés à la période 2001/2008 et 280,10 € pour la période 2008/2013. De ce fait, pour cette période, **la moyenne est de 94,68 €**

**6554 Contribution organisme de regroupement : prévu 65 150 € réalisé 71 196,62 € (écart + 6 046,62€)**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Syndicat Mixte pour la Protection de l'Environnement (SMPE)	564	649	0,00	0,00	426,85
SIVOM Saint-Lys	452	0,00	0,00	0,00	19 250
Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA)	603	492	364	423,50	528,40
Syndicat Intercommunal Aménagement Hydraulique Touch (SIAH)	7 165	7317	7460,03	10 491,64	10 628,03
Syndicat Départemental Electrification de la Haute-Garonne (SDHEG)	31 122	38 619	39 407,67	60 281,48	72 541,82

Rappelons que ces contributions sont obligatoires de par le fait de nos diverses adhésions à ces syndicats.

Les 19 250 € attribués au SIVOM sont mandatés au chapitre 65 à la demande de la trésorerie mais concernent toutefois l'échéance 2013 d'un emprunt hydraulique (rappel de la règle : à compter de 2013, les échéances des nouveaux emprunts doivent être affectés au 65).

Rappelons que depuis 2011 a pris effet la disparition du pool routier du fait que cette compétence a été transférée à la CAM.

**6574 Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé : prévu 228 283 € réalisé 221 675 € (écart – 6 608€)**

Ce compte sert à subventionner des associations locales. Le tableau ci-dessous relate l'évolution de cette dotation de 2000 à 2013.

<b>ANNEE</b>	<b>MONTANT (en €)</b>	<b>%</b>
<b>2001</b>	109 655	-
<b>2002</b>	118 220	+ 7,81%
<b>2003</b>	124 019	+ 4,90 %
<b>2004</b>	132 750	+ 7,04 %
<b>2005</b>	148 084	+ 11,55 %
<b>2006</b>	104 588	- 29,38 %
<b>2007</b>	109 879	+ 5,05 %
<b>2008</b>	113 602	+ 3,38 %

<b>2009</b>	144 201 (114201 sans le comité des fêtes)	+ 26,9% (+0,5%) (comité des fêtes pour 30 000 €)
<b>2010</b>	239 562 (dont 89 498 € à la MJC et 30 000€ pour le comité des fêtes soit 120 064 €)	+ 71,26 %
<b>2011</b>	220 154 (dont 68 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 au bénéfice du comité des fêtes soit 98 643 €)	-6,42%
<b>2012</b>	221 675 (dont 72 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 € au bénéfice du comité des fêtes soit 102 643 €)	+ 0,69%
<b>2013</b>	222 243 (signalons que la subvention au comité des fêtes est passée de 30 000 € à 25 000 €)	+0,25%

Nous pouvons souligner que l'aide apportée aux associations est une volonté constante des Elus. Rappelons qu'en 2006, le Comité des Fêtes avait cessé son activité et avait été retiré des subventions. Nous constatons que le nouveau Comité des Fêtes de par sa maîtrise des dépenses a formulé une demande de subvention en baisse de 20% en 2013 soit 25 000€ au lieu de 30 000€.

Concernant la subvention au CCAS, celle-ci fait l'objet d'une comptabilisation à part, sur l'article 657362 pour 273 598 € en 2010, 275 116 € en 2011, 333 236 € en 2012 et 362 421 € en 2013, soit une hausse de 8,75 % par rapport à 2012. Pour l'exercice 2014, une subvention d'équilibre plafond de 402 401 € pourra être versée.

## I – 5 - Chapitre 66 Charges financières

### I-5-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>364 372,00</b>	<b>221 453,03</b>	<b>126 994,13</b>	<b>0,00</b>	<b>15 924,84</b>

Les charges financières sont liées aux emprunts contractés par la Collectivité pour financer en partie ses investissements. La part de remboursement du capital des emprunts se retrouvent en dépenses de la section d'investissement (chapitre 16).

## I – 6 - Chapitre 67 Charges exceptionnelles

### I-6-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>62 275,00</b>	<b>34 131,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 143,49</b>

Ces charges exceptionnelles correspondent principalement à des annulations de titres pour 27 884,12 € et 5 247,39 € de remboursements (assurance et élue).

Pour information : un titre de recette émis devant être annulé, doit entraîner un mandat du même montant. Ce mandat est imputé au 67, « charge exceptionnelle ». C'est un exemple d'écriture comptable de régularisation.

## I – 7 – Autres chapitres : 023, 042, 043

I-7-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	512 143,00	0,00			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	370 838,00	370 786,95			51,05
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	370 838,00	370 786,95			51,05
<b>Total des prélèvements au profit de la section d'investissement</b>		<b>882 981,00</b>	<b>370 786,95</b>			<b>512 194,05</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>882 981,00</b>	<b>370 786,95</b>			<b>512 194,05</b>

### Quelques précisions :

Pour le 023 « virement à la section d'investissement » du budget de fonctionnement vous le retrouverez au 021 de la section d'investissement comme un des éléments constitutifs des recettes (512 143 €)

Pour le 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles » (ce qui correspond aux amortissements des immobilisations acquises) vous les retrouvez au 040 de la section d'investissement comme un des éléments constitutifs des recettes (370 786,95 €). Le détail des « biens acquis amortis » est présenté à la page 18 du Compte Administratif 2013.

## II – EVOLUTION DES RECETTES

### II – 1 - Chapitre 013 : atténuation de charges

#### II-1-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>107 000,00</b>	<b>76 502,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 497,96</b>

#### II-1-2 Détail du chapitre 013 et évolution de 2001 à 2013

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
6419 Remboursement sur rémunération personnel	32 096,01	40 964,57	45 569,82	34 354,22	27 662,90	30 040,80	22 380,94	47 946,66	71 201,94	39 251,00	106 614,44	115 801,63	76 502,04
6459 Remboursement sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	176,46	0,00	100,00	11 149,85	152,99	4 563,44	4 984,68	23 216,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479 Remboursement sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	110,19	0,00	0,00	0,00	4 286,63	5 198,98	3 917,00	3 123,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 272,47</b>	<b>40 964,57</b>	<b>45 669,82</b>	<b>45 614,26</b>	<b>27 815,89</b>	<b>34 604,24</b>	<b>27 365,62</b>	<b>75 449,77</b>	<b>76 400,92</b>	<b>43 168,00</b>	<b>109 737,44</b>	<b>115 801,63</b>	<b>76 502,04</b>

Les remboursements du 6419 sont en lien avec l'assurance "statutaire" du personnel qui a été contractée afin de compenser les absences pour maladie et/ou maternité. Seule la partie fixe des rémunérations est prise en compte, ce qui ne prend pas en compte les éléments constitutifs du régime indemnitaire.



## **II – 2 - Chapitre 70 : produits des services**

### **II-2-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>166 916,00</b>	<b>148 808,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 497,96</b>

### **II-2-2 Détail du chapitre 70 et évolution de 2001 à 2013**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Produits des services</b>	174 580	216 690	75 387	53 886	60 999	35 439	25 863	24 749	25 299	94 025	147 845	114 576	148 808

Les produits de service sont constitués des produits des concessions dans les cimetières, de l'occupation du domaine public par les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, téléphone), des abonnements à la médiathèque et aux ateliers médi@tic, de la vente des tickets pour le restaurant municipal du troisième âge et depuis 2010 de la refacturation à la CAM des frais de personnel et de matériel relatifs à la voirie soit : 45 343,86 en 2010, 110 974,84 € en 2011, 64 466,36 € en 2012 et 53 351,38 € en 2013.

Comme nous pouvons le constater ces trois dernières années les produits des services dépassent les 137 076 € en moyenne.

## **II – 3 - Chapitre 73 : impôts et taxes : prévu 3 452 914 € réalisé 3 555 862,98 € (écart 102 948,98 €)**

### **II-3-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 452 914,00</b>	<b>3 555 862,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## II-2-2 Détail du chapitre 70 et comparatif 2012 / 2013

	PREVU	REALISE	ECART
2012	3 348 795	3 330 973,24	-17 821,76
2013	3 452 914	3 555 862,98	102 948,98

Sur ce chapitre nous pouvons noter d'année en année une progression des recettes liées essentiellement aux contributions directes (Taxe d'habitation TH ; Taxe sur le foncier bâti TFB ; taxe sur le foncier non bâti TFNB).

## II – 4 - Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

### II-4-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
74	Dotations, subventions et participations	2 142 923,00	2 150 480,43	0,00	0,00	0,00

### II-4-2 Les dotations d'Etat : articles 7411, 74121, 74121,746.

Ce chapitre regroupe toutes les dotations d'Etat voir tableau récapitulatif ci-dessous pour 2013.

Pour suivre l'évolution de celles-ci d'un exercice à l'autre, il est nécessaire de se reporter au dossier du DOB 2014 qui relate l'évolution dans le temps des différentes dotations.

		2013
Article 7411	Dotation forfaitaire	1 211 703
Article 74121	Dotation de solidarité rurale	481 052
Article 74127	Dotation nationale de péréquation	283 126
Article 746	Dotation générale de décentralisation	6 035
	<b>TOTAL</b>	<b>1 981 916</b>

**Point d'infos :**

- Depuis 2012, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en faveur des Communes est gelée et une partie n'augmente qu'en fonction du facteur population. A noter qu'au regard du nouveau calcul du potentiel financier, la ville de Saint Lys sort de l'éligibilité d'une partie de la dotation nationale de péréquation qui de ce fait, sera revue à la baisse pour 2014 (comme en 2013).

**II-4-3 Les autres participations : articles 74718, 7472, 7478**

		<b>2013</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Article 74718</b>	<b>Autres</b>	43 359,43	Aide contrats avenir
<b>Article 7472</b>	<b>Régions</b>	299,00	Aide sécurité du trésor - église
<b>Article 7478</b>	<b>Autres organismes</b>	1500,00	Attribution subvention CNIL
	<b>TOTAL</b>	45 158,43	

**II-4-4 Les autres dotations : articles 748314,74833, 74834, 74835,7485, 7488**

		<b>2013</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Article 748314</b>	<b>Dotation unique compensation spécifique</b>	4 666,00	Regroupe en une dotation unique, les anciens dispositifs de compensations de taxe professionnelle perçues jusqu'en 2010 par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
<b>Article 74833</b>	<b>Compensation CET</b>	0,00	
<b>Article 74834</b>	<b>Etat exonérations T.F.B</b>	22 945,00	Allocations compensatrices pour les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières
<b>Article 74835</b>	<b>Etat exonérations T.H</b>	84 975,00	
<b>Article 7485</b>	<b>Dotation pour les titres sécurisés</b>	10 060,00	Réalisation des passeports
<b>Article 7488</b>	<b>Autres attributions et participations</b>	762,00	Aide Conseil Général RASED 2011
	<b>TOTAL</b>	123 408,00	

## II – 5 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

### II-5-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
75	Autres produits de gestion courante	332 154,00	275 963,91	0,00	0,00	56 190,09

Ce chapitre supporte les recettes découlant des loyers comme les jardins familiaux, antennes relais, trésorerie, location de salle mais aussi gendarmerie (cf. note à l'article 6132). Nous pouvons noter toutefois à l'article 758 la comptabilisation de recettes CAF issues du contrat enfance jeunesse pour un montant de 35 223,65 €.

### II-5-2 Les articles 752 et 758

		2013	
		PREVU	REALISE
Article 752	Revenus des immeubles	234 654,00	240 740,23
Article 758	Produits divers de gestion courante	97 500,00	35 223,00
	<b>TOTAL</b>	332 154,00	275 963,23

L'article 752 est constitué essentiellement par les loyers de la gendarmerie à hauteur de 211 678,80, de 16 548 € pour les locations antennes (Bouygues, Orange,...), de 8 076,28 € de loyer trésorerie de Saint-Lys, 2 809,50 € de loyers pour la propriété de Luchon (un mois d'exonération a été validé suite aux inondations), les locations des jardins partagés, ...

L'article 758 est constitué de la contribution de la CAF sur le contrat enfance/jeunesse à hauteur de 35 223,23. Participation en diminution.

## II – 6 - Chapitre 77 : Produits exceptionnels

### II-6-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	

77	Produits exceptionnels	86 733,00	63 307,17	0,00	0,00	23 425,83
----	------------------------	-----------	-----------	------	------	-----------

**II- 6- 2 Détail des articles 7713, 7714, 7718, 773, 7788.**

		2013		Commentaires
		PREVU	REALISE	
Article 7713	Libéralités reçues	300,00	0,00	Dons
Article 7714	Recouvrement sur créances admises	0,00	1 096,00	Procédure de recouvrement ayant aboutie suite à intervention du TPG
Article 7718	Autres produits exceptionnels	23 139,00	0,00	possible régularisation écriture qui n'a pas eu lieu
Article 773	Mandats annulés	0,00	781,20	Annulation d'un mandat émis
Article 7788	Produits exceptionnels divers	63 294,00	61 429,27	Dont Assurances (31 747€), Remboursement EDF (11 707€), PUP Aragon/Barthe (11 707€), Régularisation UGAP (1 901€)
	<b>TOTAL</b>	86 733,00	63 306,47	

**II – 6 – Autres chapitres : 042, 043**

**I-6-1 Tableau général (extrait compte administratif 2013)**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Crédits employés(ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	75 911,00	67 665,44			8 245,56
722	Immobilisations corporelles	60 000,00	51 762,98			8 237,02
777	Quote-part des subventions d'investissement	15 911,00	15 902,46			8,54
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>75 911,00</b>	<b>67 665,44</b>			<b>8 245,56</b>

Pour informations :

L'article 722 « Immobilisations corporelles » permet de valoriser par un jeu d'écriture comptable tous les travaux réalisés en régie par les services techniques et qui font l'objet d'une bascule en investissement en clôture d'exercice. Cette démarche « comptable » permet de bénéficier du FCTVA sur les matériaux.

L'article 777 correspond à des reprises sur subventions reçues (amortissement à l'envers).

### **III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **III-1- Total des prélèvements au profit de la section d'investissement**

Lors de la préparation du budget prévisionnel (ou budget primitif), il est préférable de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

Pour l'année 2013 qui nous concerne dans ce document, nous avons prévu un virement de **512 143 €**.

#### **III-2 – Comment comprendre une fiche d'opération d'équipement à partir d'un exemple 1**

<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°125 LIBELLE : TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES</b>						
<b>ARTICLE</b>	<b>Libellé</b>	<b>Éléments afférents à l'exercice</b>				<b>Pour mémoire</b>
		<b>Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>	<b>Cumul des réalisations</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>44 184,00</b>	<b>A 37 479,93</b>	<b>3 436,00</b>	<b>3 498,07</b>	<b>B 37 339,93</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 510,00</b>	<b>6 440,00</b>	<b>3 436,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 530,46</b>
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 850,00	6 440,00	3 436,00	0,00	6 530,46
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 660,00	0,00	0,00	1 660,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>40 674,00</b>	<b>30 809,47</b>	<b>0,00</b>	<b>9 864,53</b>	<b>30 809,47</b>
2313	Constructions	40 674,00	30 809,47	0,00	9 864,53	30 809,47

<b>RECETTES (répartition)</b>	<b>Éléments afférents à l'exercice</b>	<b>Pour mémoire</b>
-------------------------------	----------------------------------------	---------------------

(Pour information)		Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde du financement</b>	<b>Pour l'exercice</b>	<b>En cumulé</b>
<b>Recettes - Dépenses</b>	<b>C-A</b>	<b>D-B</b>
	<b>-37 249,93</b>	<b>-37 339,93</b>

Le premier tableau détaille pour les dépenses, les éléments relatifs aux crédits ouverts soit 44 184 €, le montant des mandats émis sur l'exercice soit 37 249,93 € ainsi que des restes à réaliser éventuels soit 3 436 €.

Le deuxième tableau détaille pour les recettes, les éléments relatifs aux crédits ouverts soit 0 €, le montant des titres émis sur l'exercice soit 0 € ainsi que des restes à réaliser éventuels soit 0 €.

Le dernier tableau affiche le solde entre recettes et dépenses afin d'afficher le reliquat à la charge de la collectivité soit 37 249,93 € sur l'exercice et 37 339,93 € tout exercice confondu.

### III-3 – Comment comprendre une fiche d'opération d'équipement à partir d'un exemple 2

<b>OPERATION D'EQUIPEMENT N°45 LIBELLE : TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES</b>						
ARTICLE	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>DEPENSES</b>		<b>150 259,00</b>	<b>A 141 573,54</b>	<b>3 000,00</b>	<b>5 685,46</b>	<b>B 529 143,04</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 854,00</b>	<b>7 334,66</b>	<b>383,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	1 854,00	7 334,66	383,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>10 630,73</b>	<b>2 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 530,46</b>
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	3 436,00	0,00	6 530,46
2138	Autres constructions	0,00	0,00	2 617,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	10 630,73	0,00	0,00	0,00

2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 660,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>148 405,00</b>	<b>123 608,15</b>	<b>0,00</b>	<b>24 796,85</b>	<b>418 291,80</b>
2312	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136,20
2313	Constructions	8 774,00	0,00	0,00	8 774,00	275 308,88
2315	Installations, matériel et outillages	139 631,00	0,00	0,00	139 631,00	18 238,57
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	123 608,15	0,00	0,00	123 608,15

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts BP + DM + RAR 2012	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 49 128,50</b>	<b>39 237,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 67 031,50</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>49 128,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1312	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	49 128,50	0,00	0,00	67 031,50
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes - Dépenses</b>	<b>C-A -92 445,04</b>	<b>D-B -462 111,54</b>

Le premier tableau détaille pour les dépenses, les éléments relatifs aux crédits ouverts soit 150 259 €, le montant des mandats émis sur l'exercice soit 141 573,54 € ainsi que des restes à réaliser éventuels soit 3 000 €.

Le deuxième tableau détaille pour les recettes, les éléments relatifs aux crédits ouverts soit 0 €, le montant des titres émis sur l'exercice soit 49 128,50 € ainsi que des restes à réaliser éventuels soit 39 237 €.

Le dernier tableau affiche le solde entre recettes et dépenses afin d'afficher le reliquat à la charge de la collectivité soit 92 445,04 € sur l'exercice et 462 111,54 € tout exercice confondu.



### III-4 - Liste des investissements réalisés en 2013

<b>N° OPERATION</b>	<b>LIBELLE OPERATION</b>	<b>BUDGETISE</b>	<b>REALISE</b>	<b>DISPONIBLE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
17	Local services techniques	3 044,00	3 043,82	0,18	Travaux et pose portail, box
21	Achat mobilier scolaire	41 222,00	27 737,98	13 484,02	Achat de coussins, couvertures, chaises, massicot etc...
22	Réfectoire élémentaire	158	157,1	0,9	Solde maîtrise d'œuvre + avenant plus-value
31	Toiture halle	62 550,00	38 355,71	24 194,29	Etudes, diagnostic, travaux et pose
32	Mobilier urbain	20 074,00	6 808,83	13 265,17	Achat de vase, potelets, ranges-vélos, corbeilles
33	Matériel espaces verts	9 095,00	5 494,42	3 600,58	Achat pulvérisateur, dosatron, échafaudage
35	Achat tentes	11 250,00	6 923,85	4 326,15	Achat équipement intérieur + bloc secours chapiteaux
36	Matériel informatique	23 415,00	19 848,24	3 566,76	Achats ordinateurs, logiciels, switch
40	Coulée verte	7 840,00	7 838,58	1,42	Travaux lac des pêcheurs
45	Travaux installations sportives	150 259,00	141 573,54	8 685,46	Travaux, études et maîtrise d'œuvre piste athlétisme
46	Achat équipement sportif	6 500,00	6 500,00	0	Achat 2 buts amovibles stade rugby
47	Réhabilitation bâtiment	154 968,00	55 265,84	99 702,16	Sonorisation et rideaux Gravette, ligne de vie multi bâtiments,

					rénovation appartement gendarmerie, maîtrise d'œuvre et travaux bâtiment piscine etc...
52	Document urbanisme	12 939,00	12 489,23	449,77	Enquête révision POS, PLU etc...
64	Signalétique	25 566,00	24 877,95	688,05	Travaux et pose panneaux signalétiques
67	Achat véhicules	25 676,00	675,72	25 000,28	Achat galerie Renault master
106	Acquisitions foncières	248 163,00	11 111,76	237 051,24	Acte, rétrocession etc...
114	Groupe scolaire TABARLY 2	222 403,00	220 711,15	1 691,85	Travaux extension
119	Dispositif économie énergie	10 000,00	9 983,61	16,39	Travaux réhabilitation climatiseur
120	Aménagement espaces urbains	2 158,00	2 157,31	0,69	Travaux création compteur
122	MACS	38 710,00	8 906,96	29 803,04	Etude, contrôle technique
123	Matériel technique - outillage	12 631,00	3 848,27	8 782,73	Achat de visseuses, perforateur, coffret, élingues
124	Travaux cimetière centre-ville	65 631,00	10 823,00	54 808,00	Relevé topographique, maîtrise d'œuvre
125	Toilettes publiques automatiques	44 184,00	37 249,93	6 934,07	Travaux fourniture et pose sanitaires automatiques
127	Serres photovoltaïques	4 000,00	3 468,40	531,6	Etude pour création serres photovoltaïques
	Opérations compte de tiers	311 096,00	62 273,12	248 822,88	PUP
	<b>TOTAL</b>	<b>1 513 532,00</b>	<b>728 124,32</b>	<b>785 407,68</b>	

### III-5 – Tableau récapitulatif des restes à réaliser au 31/12/2013

Chap./Opération	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	Commentaires
10 (chap.)	Dotations, fonds divers et réserves	0	422 658,00	FCTVA
16 (chap.)	Emprunts et dettes assimilées	8 588,00		Emprunt SIVOM
21	Immobilisations corporelles	12 589,00		Divers (procès-verbal électronique etc...)
21	ACHAT MOBILIER SCOLAIRE ECOLES	2 728,00		Mobilier Petit Prince
25	Aire de Skate Board	121		Maitrise d'œuvre
31	TOITURE HALLE & TV REHABILITATION	24 194,00		Etude mission de base
33	MATERIEL ESPACES VERTS ACHATS	3 600,00		Achat matériel portatifs espaces verts
35	ACHAT TENTES	175		Achat électrification clip
36	MATERIEL INFORMATIQUE ACHATS	1 831,00		Achat téléphones sans fil, , tablettes tactiles
45	TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	3 000,00	39 237,00	DETR piste athlétisme
47	TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	82 350,00		Maitrise d'œuvre et travaux bâtiment piscine, travaux installation dispositif anti-foudre
52	DOCUMENTS D'URBANISME	449		Enquête publique
63	CREATIONS ESPACES VERTS	5 688,00		Achat arbres place Jean Moulin, matériel jardin
67	ACHAT VEHICULES	25 109,00		Publicité achat tracteur
106	ACQ. FONCIERES OPPORTUNITES	16 630,00		Achat terrains + honoraires
113	ACCESSIBILITE BATIMENTS TV	637		Délivrance attestation
114	GROUPE SCOLAIRE 2008 TRANCHE 2	1 417,00	126 811,00	Recettes : Subvention Dépenses : Maitrise

				d'œuvre
122	MAISON DES SOLIDARITES	29 803,00		Maitrise d'œuvre
123	MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	8 987,00		Publicité marché chariot élévateur, achat matériel déneigement, achat chariot élévateur
124	TRAVAUX CIMETIERE CENTRE VILLE	18 900,00		Maitrise d'œuvre
125	TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES	3 436,00		Travaux et pose SAGELEC
458108	Aménagement paysager rond-point Moulin de la Jalousie	6 489,00		Achat paillage
458109	Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	4 214,00		Location tracteur et engazonneuse
<b>TOTAL</b>		<b>260 935,00</b>	<b>588 706,00</b>	

### III-6 – propositions d'affectation des résultats

Résultats CA (k€)	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
<b>2013</b>	595	-1578	-983

#### **Pour l'exercice 2014 :**

- **Fonctionnement** : le résultat à affecter est de 595 666,23 € et se décompose comme suit :  
 -résultat de l'exercice : 40 789,23 €  
 -résultats antérieurs reportés : 554 877 €

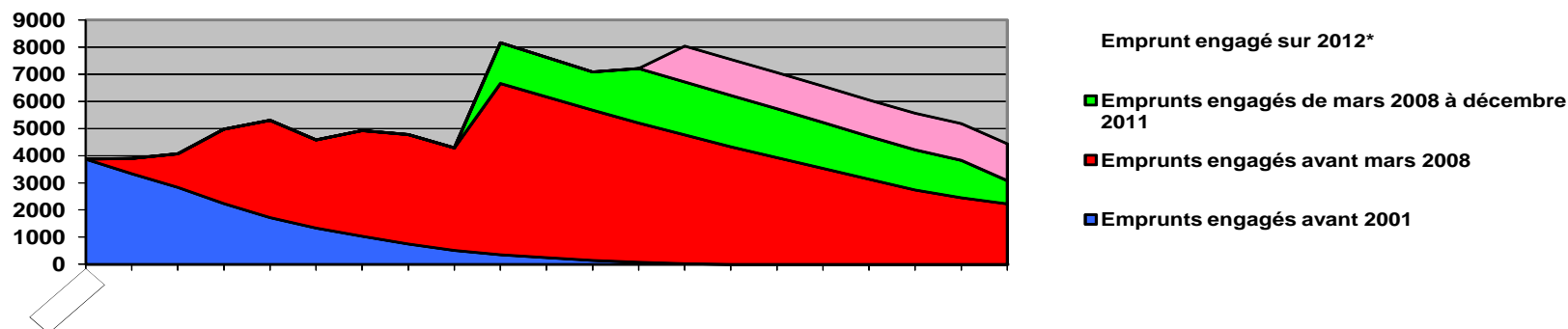
Il est donc proposé d'en affecter la totalité en report de fonctionnement.

- **Investissement** : le résultat à affecter, sans RAR, est de – 1 578 873,57 € et se décompose comme suit :  
 -résultat de l'exercice : - 145 747,34 €  
 -résultats antérieurs reportés : - 1 433 126,23 €

Il est donc proposé d'affecter en report d'investissement le solde de la section.

### III-7 –Diagrammes Des Emprunts En Cours

Pour ce document nous vous renvoyons au dossier du DOB qui précise la situation des emprunts. Le diagramme synthétique ci-dessous rappelle les éléments évoqués dans le DOB.



1\* 2 058 000 € consolidés sur 20 ans en 2 parties : 1 058 000 € à 3,55% et 1 000 000 € à 2,20% garantis pendant 7 ans.

### Emprunts contractés depuis 2008 :

1/Convention en date du 13/08/2008 : Crédit Agricole Toulouse pour 630 000 €, montant consolidé en août 2011: 630 000 €,

2/Convention en date du 13/08/2008 : Banque Populaire Balma pour 2 600 000 € ramenée à 1 500 000 €, montant consolidé : 1 500 000 € (ce montant est définitif. Les 1 100 000 € restant ont été annulés vu que la date de tirage avait été dépassée),

3/Convention en date du 26/11/ 2010 Caisse Epargne Midi-Pyrénées pour 2 058 000 €, consolidé en novembre 2012.

Année d'obtention	Organisme prêteur	Durée	Taux		Périodicité	Dette en capital	
			FRV	Index		à l'origine	au 01/01/2014
1997	CIL Habitat	20	Fixe	Taux fixe à 1 %	A	4 161,86 €	230,63 €
2000	Conseil Général Haute Garonne	15	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	43 190,27 €	2 879,30 €
2000	Crédit Agricole	15	V	TAM+0.3	A	457 347,00 €	16 809,74 €
<b>Sous-total</b>						<b>504 699,13 €</b>	<b>19 919,67 €</b>
2001	Caisse d'Epargne	15	V	Tag 06 M+0.18	S	762 245,00 €	60 506,86 €
2001	Conseil Général Haute Garonne	15	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	69 364,30 €	4 624,24 €
2002	Caisse d'Epargne	15	Fixe	Taux fixe à 5.3 %	A	615 000,00 €	60 458,04 €
2002	Caisse d'Epargne	12	V	Euribor 12 M+0.14	A	300 000,00 €	25 317,13 €
2002	Caisse d'Epargne	12	Fixe	Taux fixe à 4.6 %	A	315 000,00 €	29 532,85 €
2003	Dexia CLF	20	Fixe	Taux fixe à 4.1 %	S	900 000,00 €	66 378,70 €
2003	Dexia CLF	20	Fixe	Taux fixe à 4.62 %	T	300 000,00 €	23 062,92 €
2006	Dexia CLF	25	Fixe	Taux fixe à 4.29 %	T	320 000,00 €	20 930,40 €
2006	Dexia CLF	15,5	Fixe	Taux fixe à 4.29 %	T	80 000,00 €	5 970,92 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	47 332,48 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	600 000,00 €	47 332,49 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.8 %	A	590 000,00 €	46 543,61 €
2007	Caisse d'Epargne	20	Fixe	Taux fixe à 4.76 %	S	1 000 000,00 €	78 070,78 €
<b>Sous-total</b>						<b>6 451 609,30 €</b>	<b>516 061,42 €</b>
2008	Banque Populaire	20	Fixe	Taux fixe à 4.84 %	A	1 500 000,00 €	118 736,39 €

2008	Crédit Agricole	20	V	TEC 5	S	630 000,00 €	41 926,20 €
2011	Conseil Général Haute Garonne	8	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	9 927,61 €	1 240,00 €
2012	Conseil Général Haute Garonne	8	Fixe	Taux fixe à 0 %	A	28 620,20 €	3 577,00 €
2012	Caisse d'Epargne	20	Fixe et V	Fixe sur 20 ans à 3,55% et Fixe garanti 7 ans à 2,20%	A	2 058 000,00 €	74 779,21 €
<b>Sous-total</b>						<b>4 226 547,81 €</b>	<b>240 258,80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>11 182 856,24 €</b>	<b>776 239,89 €</b>

## VIII – REMARQUES CONCLUSIVES

L'exercice 2013 se conclut par une année écoulee qui note une maitrise des dépenses de fonctionnement et sans emprunt nouveau.

Certes la situation financière de notre collectivité demeure très fragile, mais le dossier présenté dans le cadre du DOB sur l'étude prospective ouvre des perspectives rassurantes à l'horizon 2017/2018.

Pour cet exercice 2013, la gestion de la trésorerie du budget principal et des annexes assurée par le service financier a permis de passer cet exercice tout en réalisant quelques investissements. Comme évoqué dans le DOB il faudra envisager de souscrire à une ligne de trésorerie. Décision qui a été actée par le conseil municipal du 17 avril 2014.

Jacques TENE, Maire de Saint-Lys le 28 avril 2014.